

Forum des acteurs de l'eau des Vallées d'Oise

12 juin 2024



Réforme des redevances et recettes du programme d'intervention 2025-2030

Une réforme nationale

- Issue des réflexions des assises de l'eau de 2019
- **Article 101 de la loi de finances de 2024** (JO du 30 décembre 2023)
- Son volet réglementaire est préparé et concerté au 1^{er} semestre 2024

Pour le bassin Seine-Normandie

- Mise en œuvre dans la facturation de l'eau de 2025 des redevables du bassin
- Les **recettes du programme d'intervention** de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2025-2030 sont **impactées par sa mise en œuvre**



Plus incitatives et mieux partagées

Valorisation des performances :
- en assainissement
- des réseaux AEP

Financement du « Plan eau »
+ 90 M€/an
pour Seine-Normandie



Rééquilibrage contributions
entre usagers
Industriels/Domestiques

Loi de finances 2024
Application 2025 national



Loi de finance 2024 / Application 2025

Principales mesures de la Réforme

Suppression des redevances :

- pollution domestique
- modernisation des réseaux de collecte

1

Création d'une redevance pour **consommation d'eau potable**

Assujettis : **tous les abonnés** du réseau d'eau potable, y compris les industriels

Création d'une redevance pour **performance des systèmes d'assainissement collectif**

Assujetties : **collectivités** compétentes en traitement des eaux

impactant les industriels raccordés pour tout ou partie des effluents

Création d'une redevance pour **performance des réseaux d'eau potable**

Assujetties : **collectivités** compétentes en distribution

impactant les industriels abonnés à la distribution d'eau potable

Instauration de **taux planchers** pour les différents **usages** de la redevance « **prélèvement** »

2

Evolution de la redevance « **pollutions diffuses** » dans les discussions agricoles nationales

3



Nouvelles redevances



Redevance de Consommation d'eau potable

- Assujettis : **abonnés domestiques et industriels**
- Assiette : **m³ d'eau potable consommés**
- Recettes : acompte l'année N
solde l'année N+1



2 redevances de performance : Eau potable Assainissement

- Assujettie : **collectivité** compétente en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)
- Assiette :
 - > Eau potable : **m³ d'eau potable facturés (AEP)**
 - > **Assainissement** : **m³ d'eau facturés**
au titre de l'assainissement



Choix bassin Seine-Normandie

Recette des 2 Redevances de Performances < 50 % Redevance de Consommation

Mise en œuvre sur tarifs 2026

Impacts sur les redevances existantes



Redevance prélèvement

- Instauration de **taux planchers**
- **Suppression** du doublement dit « Grenelle »
- **Majorations** pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre



Redevance Pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets
- Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil
- Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence de l'eau

Choix bassin Seine-Normandie

Hausse des tarifs prélèvements

- ➡ Report de la hausse sur « Irrigation », lié aux discussions nationales

Contribution des industriels « raccordés » à la redevance de consommation

- ➡ Stabilité des tarifs sur la redevance non domestique

Deux redevances incitatives



Redevance Performance des réseaux AEP

Valorisation de la suppression des fuites
et de la connaissance de l'état du réseau
de distribution d'eau potable

Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable =
Tarif (voté par instances agence de l'eau) x m³ eau potable facturés
 X (1 – [COEF Performance [0 à 0,55]
 + COEF Gestion Patrimoniale [0 à 0,25]])



Redevance Performance des systèmes d'assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des
objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire
du système d'assainissement

Redevance pour Performance des systèmes assainissement =
Tarif (voté par instances agence de l'eau) x m³ eau assainiss. facturés
 X (1 – [COEF autosurveillance [0 à 0,3]
 + COEF conformité réglementaire [0 à 0,2]
 + COEF efficacité assainissement [0 à 0,2]])

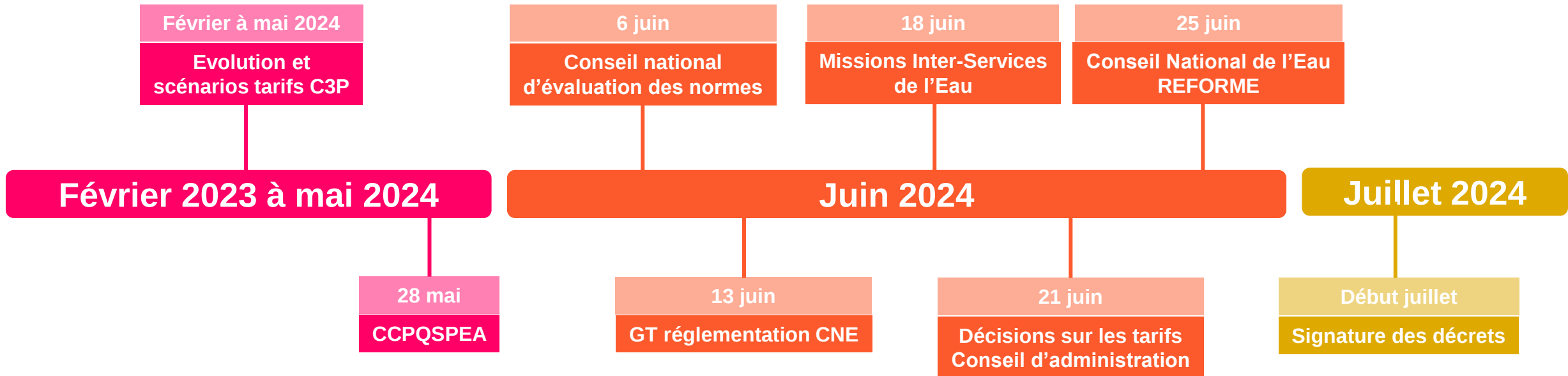


Choix bassin Seine-Normandie

1/3 Performance AEP - 2/3 Performance ASSAINISSEMENT



Calendrier de travail



Les étapes d'information prévues à l'attention de nos redevables

Fin juin à septembre 2024

Sondage sur les compétences
via le téléservice et information
à toutes les collectivités

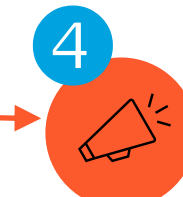


Septembre 2024

Campagne d'information aux
redevables du bassin via mail
et lien avec notre site internet
en vue de la facturation 2025

31 octobre 2024

Information par l'agence
de l'eau des tarifs



Dernier trimestre 2024

Information des services de l'Etat

1^{er} trimestre 2025

Information aux collectivités
sur modulations





Elaboration du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie 2025 - 2030

POINT D'AVANCEMENT

ÉLABORATION
12^e PROGRAMME

11^e programme



30 septembre

Date limite de
dépôt des
demandes
d'aides au titre
du 11^e
programme

**1 Bilan 11^e et enjeux 12^e
Programme
(février – septembre 2023)**

COMITERS - FORUM 2023

12^e programme

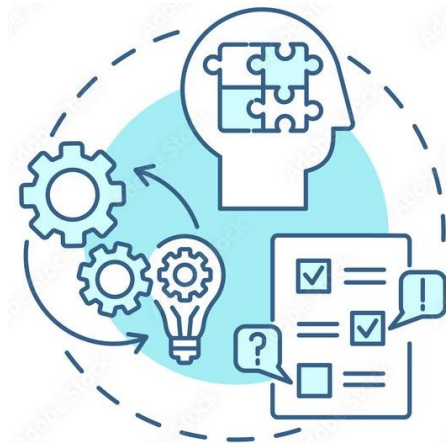
**2 - Propositions d'évolutions
(novembre 2023 – février 2024)**

Maquette financière

**3 - Propositions et parties
rédigées
(février – mai 2024)**

**4 – Adoption orientations
stratégiques
et financières
CA 21 juin - CB 2 juillet**

**CA 19 septembre
modalités opérationnelles**

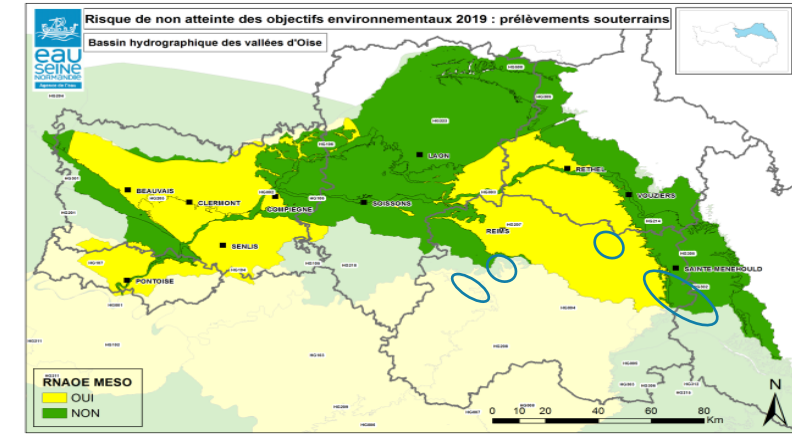


Les orientations stratégiques pour le 12^e programme



1. Bon état des milieux en contexte d'accélération du changement climatique

Sobriété



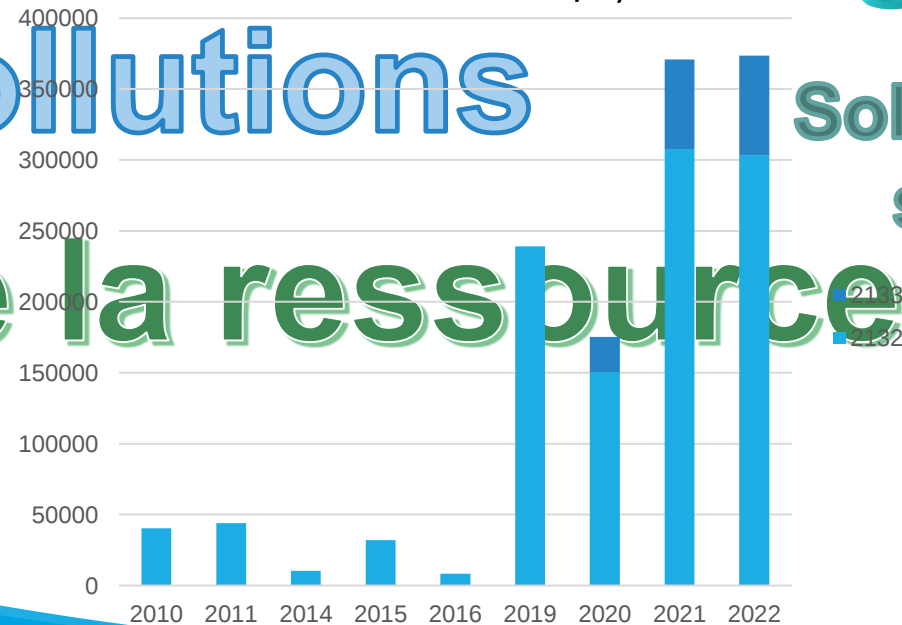
Transition écologique

éco (montant Etudes et travaux d'économies d'eau des acteurs de subvention/an)

Limiter les pollutions

Solutions fondées sur la nature

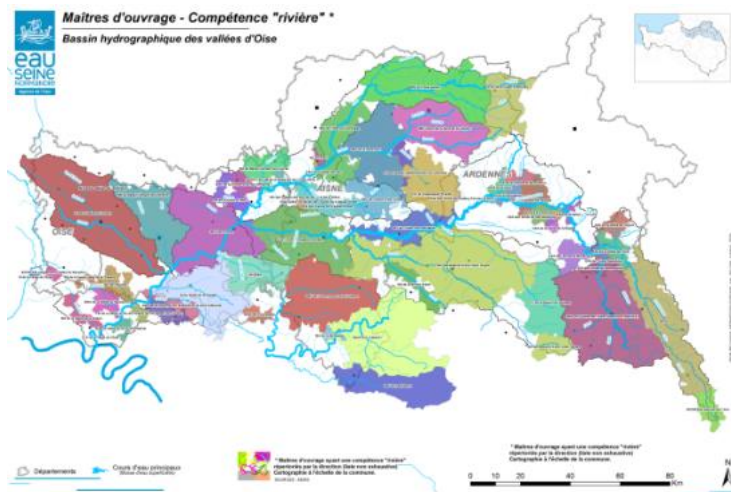
Préservation de la ressource





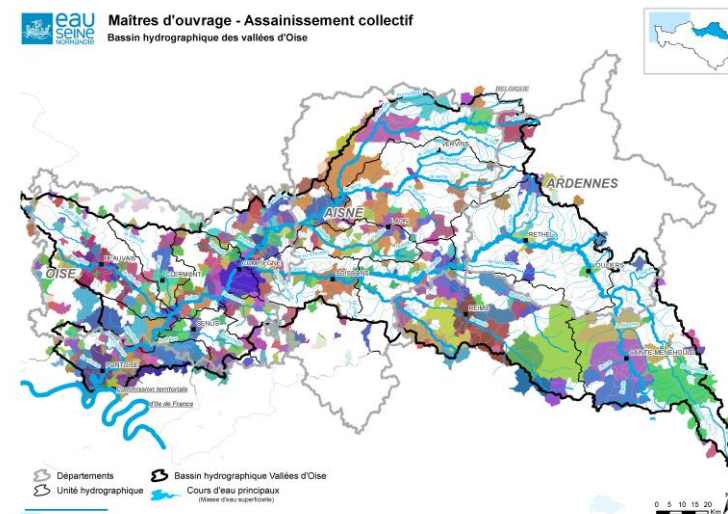
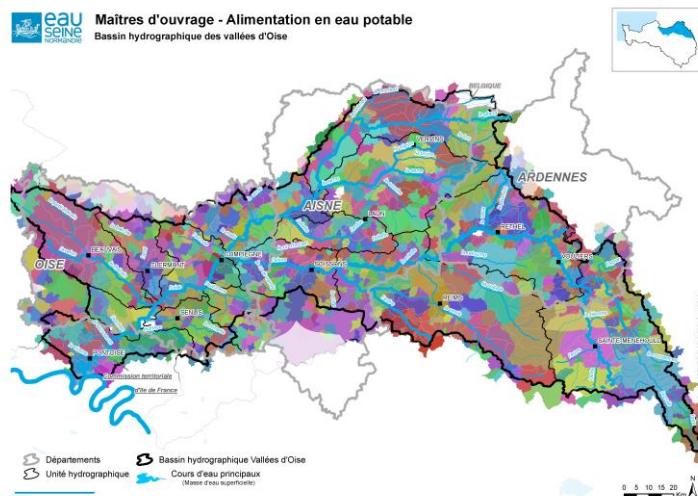
Un enjeu fort de gouvernance sur le bassin de l'Oise

GEMA/PI : une compétence qui s'est bien organisée (60, 02, 51, 55) avec encore peu de mobilisation de la taxe



2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau & Climat, agir maintenant »

AEP/Assainissement : des compétences historiques trop émiettées



Ruissellement : une compétence encore peu installée

↓

1. Faire du 12^e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan eau)

↓

3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions aidées dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet

↓

2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau & Climat, agir maintenant »

↓

4. Maintenir l'objectif de simplification des modalités d'aides

↓

5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire
Ajuster et à même de renforcer le financement des interventions de l'agence de l'eau prévues par le Plan eau
= ORIENTATIONS FINANCIERES

Orientations financières du 12^e programme

LES DEPENSES = BESOINS

4,6 Md € au 12^e Programme *(4,4 Md€ au 11eP)*



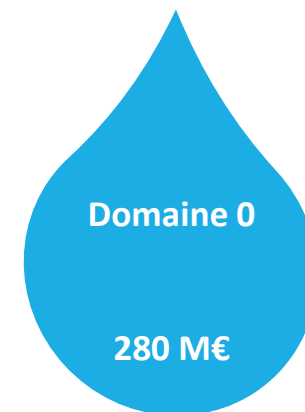
Accompagnement des SAGE
Surveillance du milieu



Assainissement
Eau potable



Transition agricole
Milieux naturels
Infiltration à la source
Préservation de la ressource
Économies d'eau



LES RECETTES

Les changements :

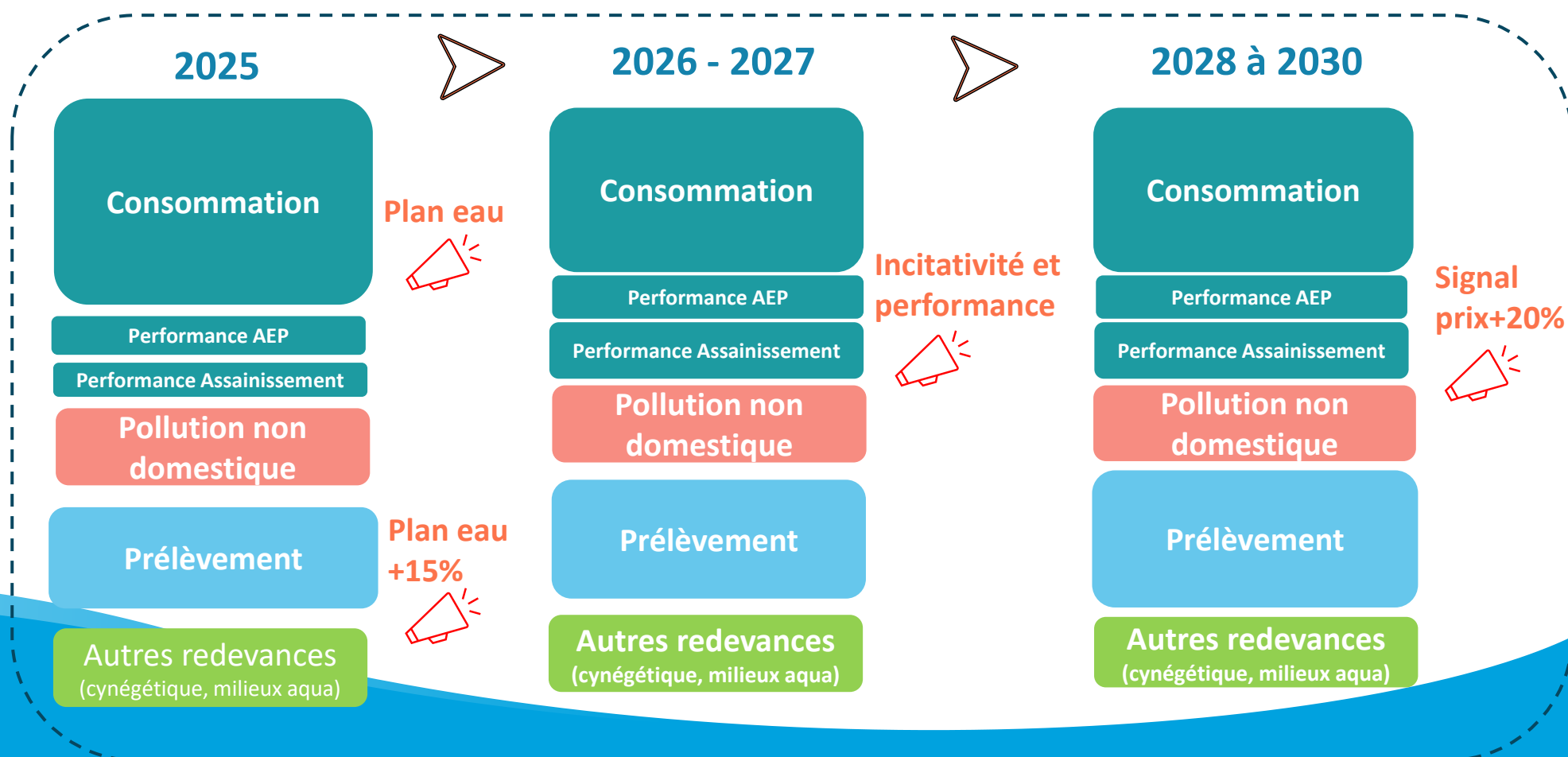
- Nouvelles redevances : 3 phases pour la mise en œuvre
- Redevances de prélèvement (hors irrigation) : augmentation du tarif (signal prix et contribution au Plan eau)

Financer le 12^e programme et la mise en œuvre du Plan eau

11^{ème}



12^{ème}



Modalités générales d'intervention du 12^e programme

Rappels et nouveautés

Les modalités générales d'intervention du 12^e programme, c'est quoi ?

Mesures transverses applicables à l'ensemble des conditions opérationnelles du programme :

- Notion d'attributaire et bénéficiaire des aides – engagements des intervenants
- Demande d'aide (formulaire et pièces justificatives)
- ✓ **Démarrage des opérations possible avec l'AR du dépôt de la demande**
- Forme des aides – Appel à projet ciblés
- Seuils plancher (en deçà duquel une aide n'est pas recevable ou accordée)
- Assiette des aides (mode de calcul, notion de forfait, principe de la régie et du bénévolat valorisé)
- Définition du prix de référence et du prix plafond
- Taux des aides « maximums », doivent tenir compte des règles de cumul des aides publiques
- Durée des avances remboursables
- Attribution des aides complémentaires (à caractère exceptionnel)
- Encadrement communautaire des aides d'Etat pour les acteurs économiques.

Caractère supplétif des modalités générales : elles sont applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des conditions opérationnelles (nouveau).

Reconduit
Reconduit
Assoupli
Ajusté
Ajusté
Ajusté
Reconduit
Ajusté
Reconduit
Reconduit
«Simplifié»



Les conditions opérationnelles des aides par thématique

A - Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

B - Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture

C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

D - Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative

F - Restaurer la nature : préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

H - Mobiliser les acteurs et les territoires

Conclusion
Ce qu'il faut retenir...



Vigilance



Ouverture



Plan eau

A – Améliorer l'assainissement des collectivités (1/2)

Enjeux : BE des ME, révision DERU, ACC

Maintien du champ d'application des actions aidées, trois exceptions :

- Création système d'assainissement < 200 EH non éligible sauf en cas de DUP
- Extension de l'ANC aux communes < 200 EH
- Arrêt des aides aux ouvrages de dépollution sur les réseaux pluviaux



Accompagnement (taux / forfaits) :

- Etudes préalables, hors MOE, à 80 %
- Reconduction des taux bonifiés (60 % S + 20 % A) pour les actions dites prioritaires
- Augmentation des forfaits ANC (7200 €) et branchements privés (4200 €)



Maintien et ajustement des conditions d'éligibilité :

- SISPEA pour tous
- Compatibilité avec le BE durcie (QMNA5 minoré de 15%)
- Zonage pluvial approuvé (agglos > 10 000 EH)
- Réduction de l'impact carbone pour viser, à terme, la neutralité énergétique des STEU



STEU
prioritaires

A – Gestion à la source des eaux de pluie (2/2)

Enjeux multifonctionnels

Champ d'application des actions aidées ajusté :

- Aides orientées vers des projets plus ambitieux (SFN)
- Arrêt des aides en cas de diminution des surfaces de pleine terre végétalisée
- Aides au déracordement des EP (gestion à la parcelle) et/ou à la désimperméabilisation avec végétalisation y compris pour des surfaces non raccordées



Simplification des modalités d'aide (montants plafonds forfaitaire) :

- 50 € /m² de surfaces déracordées, auxquels peuvent s'ajouter 50 € /m² de pleine terre végétalisée supplémentaire
- Désimperméabilisation : montant plafond forfaitaire de 25€/m²

Maintien et ajustement des conditions d'éligibilité :

- Projet en zone urbaine existante
- Infiltration à « ciel ouvert » des pluies courantes et fortes provenant des éventuelles surfaces imperméabilisées résiduelles
- Absence de raccordement des EP aux réseaux de collecte après travaux
- Désimperméabilisation, si et seulement si, création de surfaces en pleine terre végétalisées



B – Accompagner la réduction des pressions (hors prélèvements) des acteurs économiques (hors agriculture)

Enjeux : BE des ME, ACC

Reconduction pour l'essentiel des modalités du 11^{ème} révisé :

- Aides au maximum de l'encadrement communautaire
- Études bonifiées de 10 % de subvention



Des nouveautés sur les modalités :

- Possibilité de financer des études d'ingénierie réalisées « en régie »
- Homogénéisation des pratiques en matière de prix de référence
- Suppression du prix de référence pour les travaux de « technologies propres »

Accent mis sur les actions collectives sectorielles ou territoriales :

- Etudes et travaux à 70 % de subvention au titre de Minimis
- Aide individuelle possible, si gain environnemental démontré !



C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

Renforcement du 11^e programme pour la transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau

Simplification des aides pour les filières agricoles BNI



BNI

D – Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Enjeux : BE ME Sout, sanitaire

Maintien du champ d'application des actions aidées :

- Soutien des projets AEP (hors distribution), mais sous conditions !
- Priorité à la préservation de la ressource, avec taux majorés



Accompagnement ajusté :

- Taux majorés pour certaines actions, notamment dans les zones à tension d'approvisionnement en AEP



Maintien et ajustement des conditions d'éligibilité :



- SISPEA pour tous
- Diagnostic AEP en cas de mauvais rendements
- Ensemble des captages couverts par une DUP
- Stratégie de préservation de la ressource tant sur le volet qualitatif que quantitatif
- Etudes AAC engagées sur les captages « sensibles » avec la mise en œuvre effective d'actions préventives
- Echancier possible au cas par cas...



PGSSE

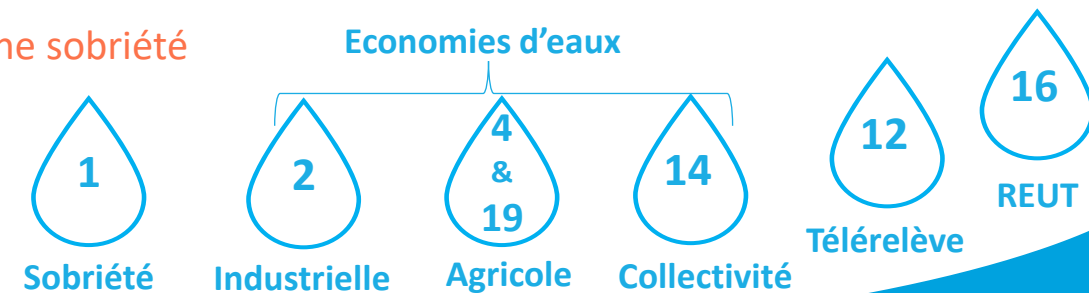


Foncier

E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages (Nouveau chapitre)

Enjeu : gestion quantitative

- Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables) 
- Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif 
- Soutien à la REUT et à la RENC : 
 ✓ quand efficacité environnementale démontrée 
- Soutien aux économies d'eaux reconduit 
- La lutte contre les fuites en réseau de distribution (Rdt UDI < 85%) :
 - ✓ financements proportionnels aux résultats (50 €/m³ économisé)
 - ✓ aide dans la limite d'un forfait plafond (80 % de subvention max)
 - ✓ des conditionnalités à respecter : SISPEA, Diagnostic, DUP, démarche sobriété



F- Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

Maintien du taux à 80%

Bonification pour projets ambitieux d'hydromorphologie

Arrêt des aides à l'entretien

Augmentation des taux d'aide à l'animation rivière

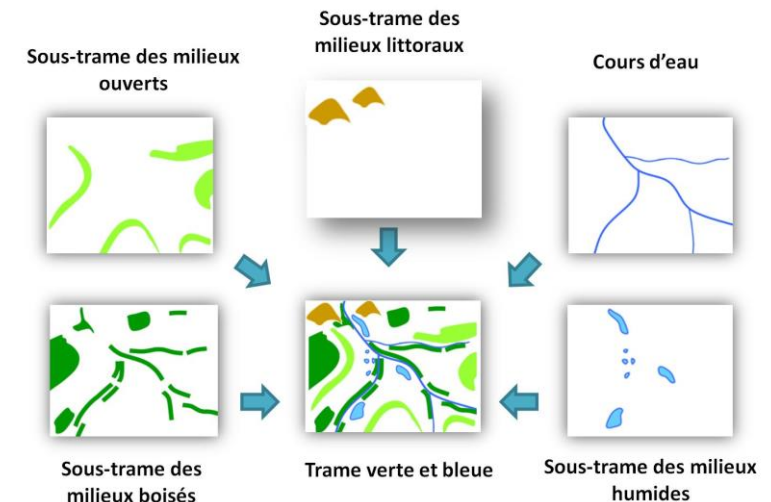
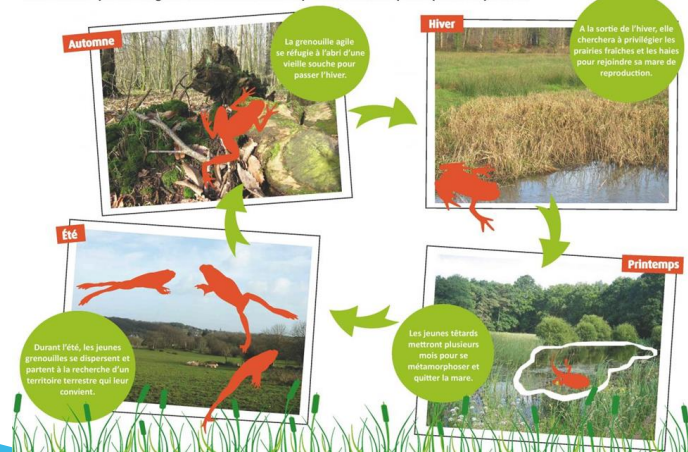
Priorité SFN pour prévention du ruissellement-érosion -inondations

Extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques



Reconnexion des trames écologiques

Les animaux utilisent des milieux différents au cours de leur cycle biologique. Le maintien d'un réseau interconnecté permet de garantir la circulation des espèces entre les espaces qu'elles exploitent.



ZH



SFN

G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

Surveillance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme, (identification rédactionnelle du milieu marin)

Connaissance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme
(clarifications rédactionnelles, notamment pour identifier clairement les études de volumes prélevables)

H - Mobiliser les acteurs et les territoires

Augmentation du taux d'aide pour animation des **SAGE à 70 %** (jusqu'à **80 %** pour ceux intégrant la **gestion quantitative**).

Des contrats de territoire, qui intègrent désormais la sobriété,

- centrés sur les actions prioritaires
- orientés vers les résultats
- avec des ateliers participatifs

Une stratégie de mobilisation par bassin actualisée en lien avec la contractualisation pilotée par les préfets

Reconduction des aides à la communication/classes d'eau/ateliers participatifs

International : augmentation des pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide



Education

Que faut-il retenir de l'accompagnement de l'agence ? Et après ?

- Les modalités générales d'attributions sont encadrées et doivent impérativement être respectées;
- L'éligibilité d'une opération est soumise à une analyse d'opportunité technico-économique au regard des enjeux environnementaux et objectifs prioritaires de l'agence de l'eau, ainsi que des éléments contextuels portés par le pétitionnaire (logique de projet et non de guichet);
- Le caractère incitatif des aides de l'agence sur le préventif prévaut ;
- Les conditionnalités, pour être levées, doivent être anticipées en amont du projet :

Cela implique de prendre l'attache des Chargés d'opérations de l'agence de l'eau dès la genèse du projet ou des études préalables pour leurs conseils avisés.

- Les modalités générales de paiement sont également très encadrées (Titre I) et doivent impérativement être respectées pour le bon déroulement des paiements jusqu'au solde de l'aide :

Cela implique de prendre l'attache des Chargés d'instructions financières de l'agence de l'eau en cas de difficultés pour leurs conseils avisés.



PLAN EAU

L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE S'ENGAGE

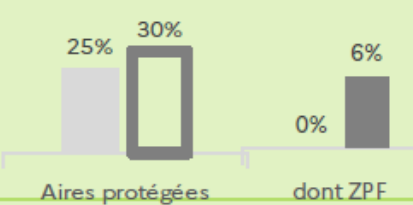
**Plus vite, plus fort,
accélérons nos actions !**

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

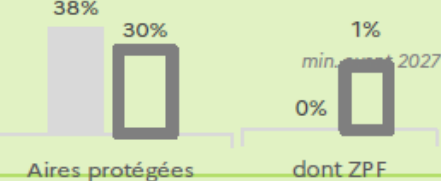
Préservation des espaces naturels

Surface en aire protégée

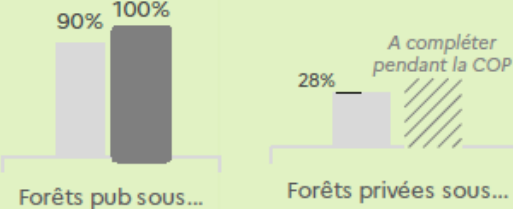
Terrestre



Marin (Manche Est-Mer du Nord)



Forêts sous gestion durable



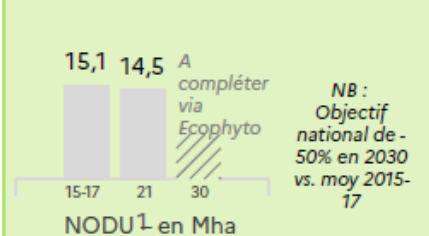
Résorption de points noirs



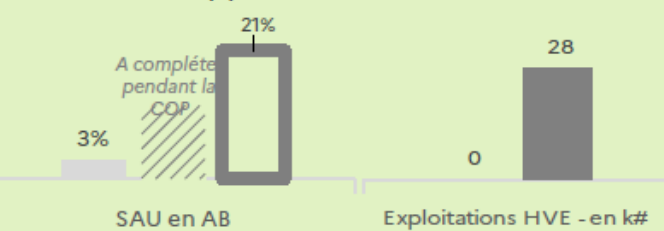
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

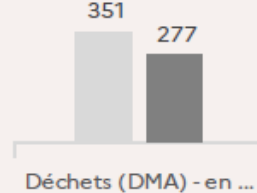


Développement du bio et HVE

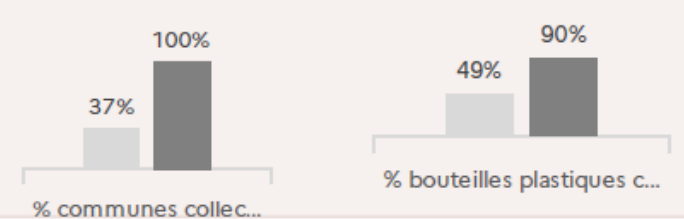


Economie circulaire

Déchets enfouis

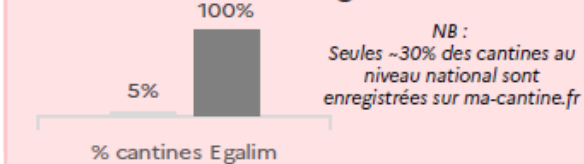


Collecte des biodéchets et bouteilles



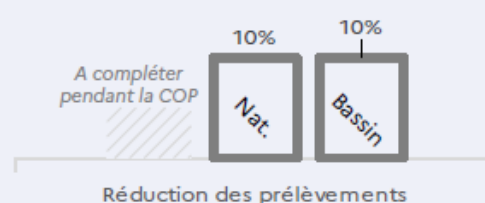
Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Ressource en eau

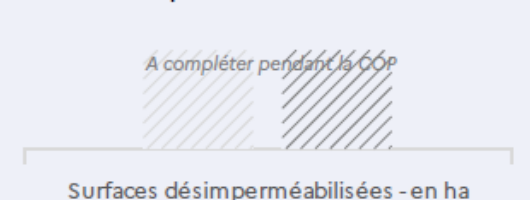
Sobriété dans l'utilisation



Protection des zones de captage



Désimperméabilisation



Le Plan Eau : -10% d'eau prélevée d'ici 2030

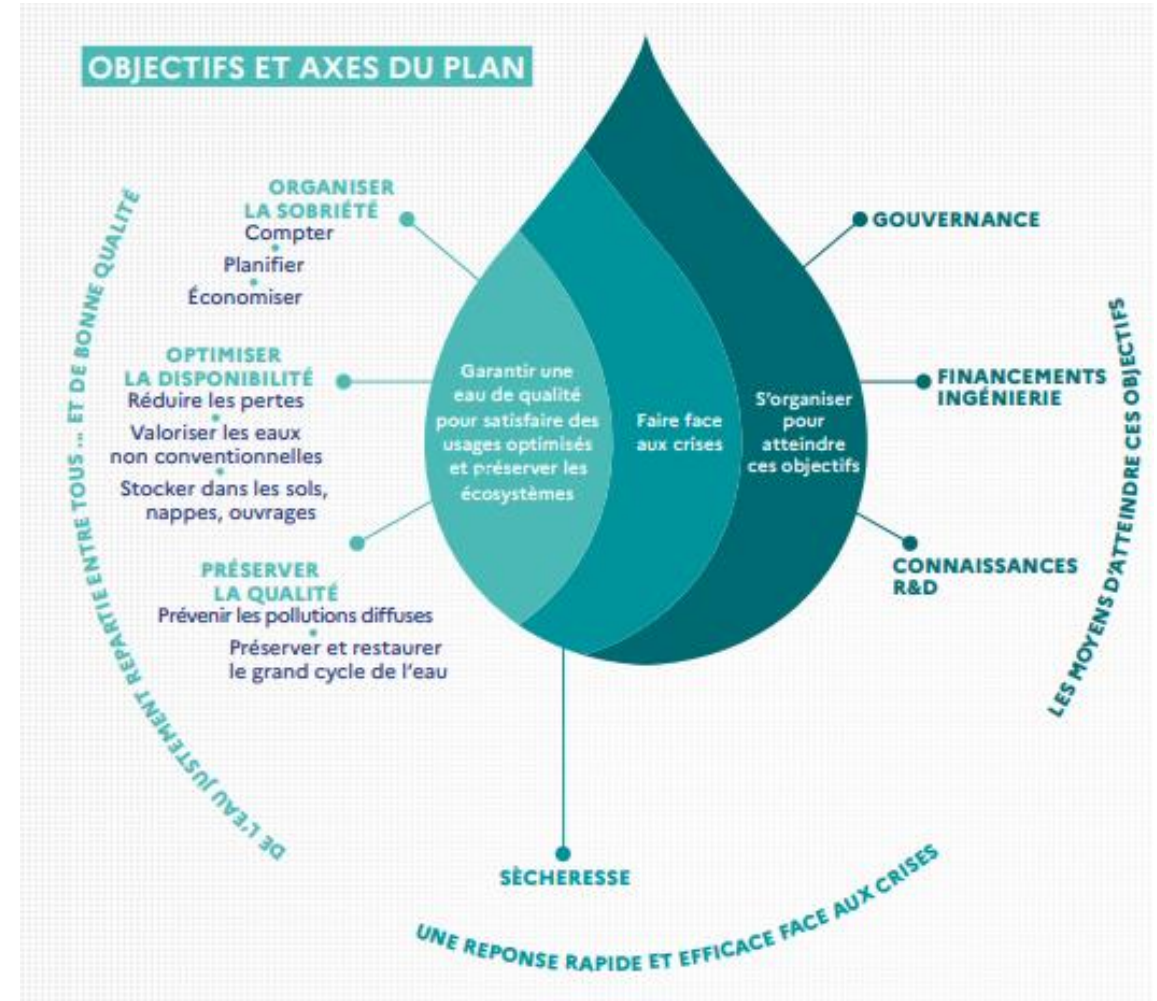
3 enjeux majeurs

- Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs
- Optimiser la disponibilité de la ressource
- Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

475 M€ / an de moyens supplémentaires pour les agences de l'eau

Soit 93,5M€ prévus sur le bassin Seine-Normandie



L'agence de l'eau Seine-Normandie renforce sa mise en œuvre et mobilise les acteurs du bassin

Dès 2023 :

- Enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique
- Maintien de taux majorés pour les actions prioritaires en matière d'assainissement, de lutte contre les fuites d'eau ou la restauration des milieux
- Signature d'une convention avec la Banque des Territoires, pour une offre renouvelée

9

41

En 2024 :

- Augmentation de notre capacité de financement : adoption de la révision de programme intégrant 72,09 M€ d'enveloppes supplémentaires
- Accélération des projets à travers de nombreuses mobilisations ciblées par groupe d'acteurs

Eau

36 – Sobriété d'utilisation

Levier 36 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à décliner au sein des territoires la baisse prévue au niveau national de 10% des **prélèvements** en eau¹ elle-même déclinée à l'échelle des bassins hydrographiques

Enjeu (2019) : près de 33Mdm³ ont été prélevés en France, dont :

- 49% pour la production d'électricité (refroidissement des centrales)
- 16% pour les canaux de navigation
- 17% pour les ménages
- 10% pour l'agriculture
- 8% pour l'industrie

Le changement climatique risque de diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm³ et les débits estivaux de 30 à 60%

Cible nationale et implications

Constat : la fréquence des épisodes de sécheresse est en hausse, avec des bassins versants et des nappes phréatiques en déséquilibre quantitatifs structurel

Cible 2030 : -10% des prélèvements vs. 2022

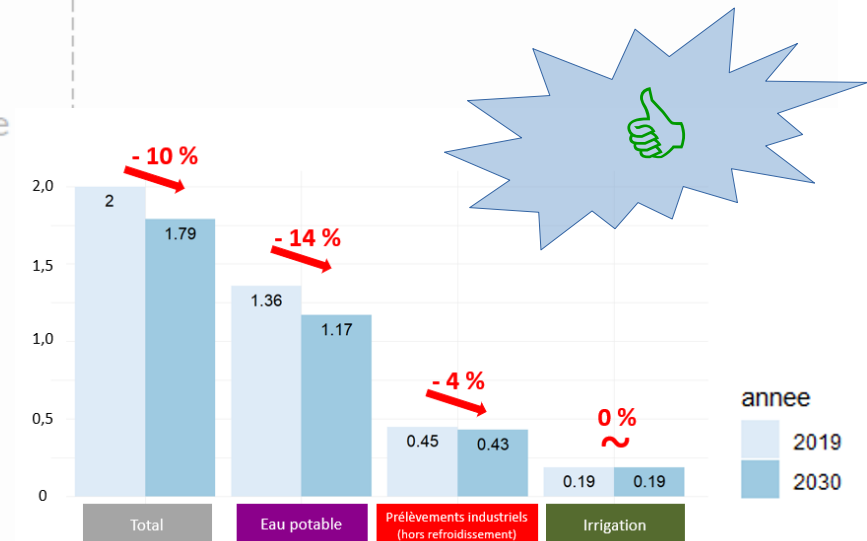
- Tout usage confondu
- La quantité d'eau pour l'agriculture ne doit pas augmenter (même avec une surface irriguée qui augmente)

Solutions :

- Sobriété
- Reconception des méthodes et systèmes
- Réutilisation des eaux usées traitées
- Restauration des milieux naturels

Clé de répartition territorialisation

Chaque comité de bassin adopte actuellement des objectifs par usage pour atteindre -10% de prélèvements à l'échelle du bassin



Eau

Levier 36 : Rôle des acteurs

36 – Sobriété
d'utilisation

Rôle des collectivités :

- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- Tarification adaptée aux enjeux
- Suivi des prélèvements par la mise en place de compteurs
- Communication et sensibilisation aux enjeux
- Mise en place et suivi d'un plan de résorption des fuites
- Enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Rôle des filières / entreprises:

- Intégration d'objectifs de sobriété en eau et investissements liés
- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments et les autres usages
- Hausse de la réutilisation d'eaux usées traitées
- Diminution des besoins pour la production d'électricité (passage en circuit fermé...)
- Reconception des systèmes agricoles (cultures, pratique, irrigation de précision)

Rôle de l'Etat:

- Information et sensibilisation du grand public
- Réglementation et accompagnement des acteurs industriels dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées
- Réglementation et accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau
- Mise en place de stockages d'eau pour limiter les usages en période d'étiage
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature »
- Restrictions d'usages en période de crise

Rôle des citoyens :

- Utilisation raisonnée de l'eau, notamment en période estivale
- Installation de systèmes d'économie d'eau
- Récupération d'eaux pluviales pour les usages adaptés (arrosage...)

💧 Etudes sur les volumes prélevables en étiage

Appel à projets ouvert du 15 mars au 30 septembre 2024

Public visé : collectivités, Etat

Taux d'aides allant jusqu'à 100 %

10

💧 Expérimentation sur 2 territoires de la mise en place de télécompteurs

Identification de territoires expérimentaux, pour organiser la télérelève de l'ensemble des usages, pour la gestion d'une même ressource

Public visé : groupement de collectivités, syndicats d'irrigants, OUGC

Taux d'aides allant jusqu'à 80 % (CA du 21 juin)

12

Mobilisation des COLLECTIVITES



Collectivités : engagez-vous pour la sobriété, les économies d'eau et la protection des captages

Vous êtes maire ou élu d'une commune ou d'une collectivité, vous êtes à la tête d'un service d'eau potable et vous souhaitez mettre en œuvre localement sur votre territoire, des actions pour faire avancer la sobriété et les économies d'eau pour la transition écologique ?

- 💧 **Soutien aux campagnes de communication auprès des citoyens et des ménages, y compris kits hydro-économes et récupérateurs d'eau de pluie**

Public visé : collectivités menant des actions groupées

Taux d'aide allant jusqu'à 60 % en zone de tension



- 💧 **Soutien aux études de tarification du service d'eau potable**

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires

Taux d'aide allant jusqu'à 50 %



- 💧 **Soutien aux actions de réduction des fuites et de sécurisation de l'approvisionnement**

Public visé : 2 listes nationales : 16 collectivités sur le bassin pour rendement insuffisant et 122 collectivités pour difficultés rencontrées en période de sécheresse 2022 et +
Taux d'aide de 40 % à 60 % des études et travaux



14

- 💧 **Soutien à la préservation de la ressource en eau pour l'AEP**

Soutien à la mise en place de PGSSE

Poursuite du déploiement de PSE

Renforcement du financement de MAEC pertinentes

Aide aux filières BNI

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires d'eau

Taux d'aide allant jusqu'à 80 % et même 100 % pour les PSE opérés par des collectivités



23



27

💧 Réutilisation des eaux non conventionnelles

L'agence est partenaire de l'appel manifestation d'intérêt CEREMA/ANEL/agences de l'eau à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles.

Lancement 3ème semaine de juin pour financement fin 2024 et 2025

Public visé : collectivités expérimentatrices, sur les 45 stations d'épuration littorales potentiellement concernées

Taux d'aide allant de 50 % à 80 % (selon type d'études)

Mobilisation des COLLECTIVITES ASSAINISSEMENT

💧 Accompagnement à l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires

Public visé : 400 systèmes d'assainissement avec non-conformités locales (DCE)

Taux d'aide allant jusqu'à 60 % de subvention et 20 % d'avances

Mobilisation des ACTEURS AGRICOLES



Vous jouez un rôle majeur dans les démarches de sobriété et de réduction des prélèvements. L'agence de l'eau est à vos côtés pour vous accompagner dans les changements de pratiques et de systèmes et améliorer la résilience de vos exploitations pour s'adapter au changement climatique.

- Accompagnement des acteurs agricoles dans leurs démarches de sobriété et de réduction des prélèvements
- Encourager le déploiement de filières à bas niveaux d'intrants
Soutenir les initiatives locales
Public visé : agriculteurs, acteurs filière
Taux d'aide : jusqu'à 80 %

4

27

Mobilisation des ENTREPRISES



Produire avec moins d'eau, c'est possible ! L'agence de l'eau renforce son soutien financier pour vos efforts d'économies d'eau

- 💧 Mobiliser les entreprises dans leurs efforts d'économies d'eau
- 💧 Renforcer la mobilisation des acteurs en faveur de la sobriété, notamment les 7 sites industriels du bassin identifiés en liste nationale pour la réduction des prélèvements

Public visé : tous acteurs économiques

Taux d'aide : au maximum de l'encadrement communautaire, soit de 60 à 80 % des études

1

2

Eau

37 – protection
zones captage

Levier 37 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à couvrir les captages d'eau identifiés comme sensibles¹ par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Une définition nationale stabilisée est prévue à court terme.

Enjeu (2021) : 11M de français ont été alimentés par une eau non conforme (> 0,1 µg/L) et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule - nitrates, pesticides...)

Cible nationale et implications

Constat : Des procédures ont été engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates, lesquelles invitent à accélérer la lutte contre ces pollutions diffuses

Cible 2030 : identifier tous les points de captage sensibles et les doter d'un PGSSE

Solutions : Accompagner la mise en œuvre de pratiques bas intrants et/ou faibles résidus dans l'environnement dans les aires d'alimentation

Clé de répartition territorialisation

Pas de répartition régionale

**Pilotage par les ARS,
volet ressource articulé avec
P.A Captage si captage
sensible**

Directive AEP 2020 traduite dans le CGCT (Art.L2224-7-1 à 7)

Eau

38 – Désimperm.
Des sols

Levier 38 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : la désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant, notamment, de restaurer le grand cycle de l'eau en restaurant la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutte contre le ruissellement et les inondations.

Enjeu (2015) : Environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015), soit 2/3 des sols artificialisés

Cible nationale et implications

Constat : L'imperméabilisation des sols (artificialisation empêchant l'infiltration de manière pérenne) perturbe le cycle de l'eau en réduisant la quantité d'eau stockée en profondeur et en augmentant le ruissellement (et donc les risques d'inondation et de crue)

Cible 2030 : Pas d'objectif spécifique au niveau national

Solutions :

- Renaturation et restauration d'écosystèmes
- Suppression des couches imperméables (bitume...)

Clé de répartition territorialisation

La disposition 3.3.2 du SDAGE Seine-Normandie vise à compenser, après évitement et réduction, les imperméabilisations de surfaces à hauteur de 100 % en communes rurales et à 150 % en communes urbaines. Pour ce faire, le SDAGE invite à intégrer cette disposition dans les documents d'urbanisme.

Eau

38 – Désimperm.
Des sols

Levier 38 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Valorisation de la désimperméabilisation : approche participative de mise en œuvre, mise à disposition de foncier...
- Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme et création de critères/bonification dans les soutiens financiers aux propriétaires privés en fonction du taux d'imperméabilisation
- Mobilisation des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps (ex. maîtrise foncière...)

Rôle de l'Etat:

- Soutien et accompagnement de la désimperméabilisation (notamment via le Fonds Vert)
- Identification et développement de nouvelles techniques de renaturation et de génie écologique

Rôle des filières / entreprises:

- Développement de techniques de renaturation et désimperméabilisation

Rôle des citoyens :

- Sensibilisation au sujet et mesures de précautions en tant que propriétaires

TABLES RONDES

Sujet 1

Communauté d'agglomération du Beauvaisis : la stratégie de protection de la ressource de la CAB et le modèle de coopération entre collectivités sur la plaine du Canada

Intervenants : Phillipe VAN WALLEGHEM et Sarah POLLET

Sujet 2

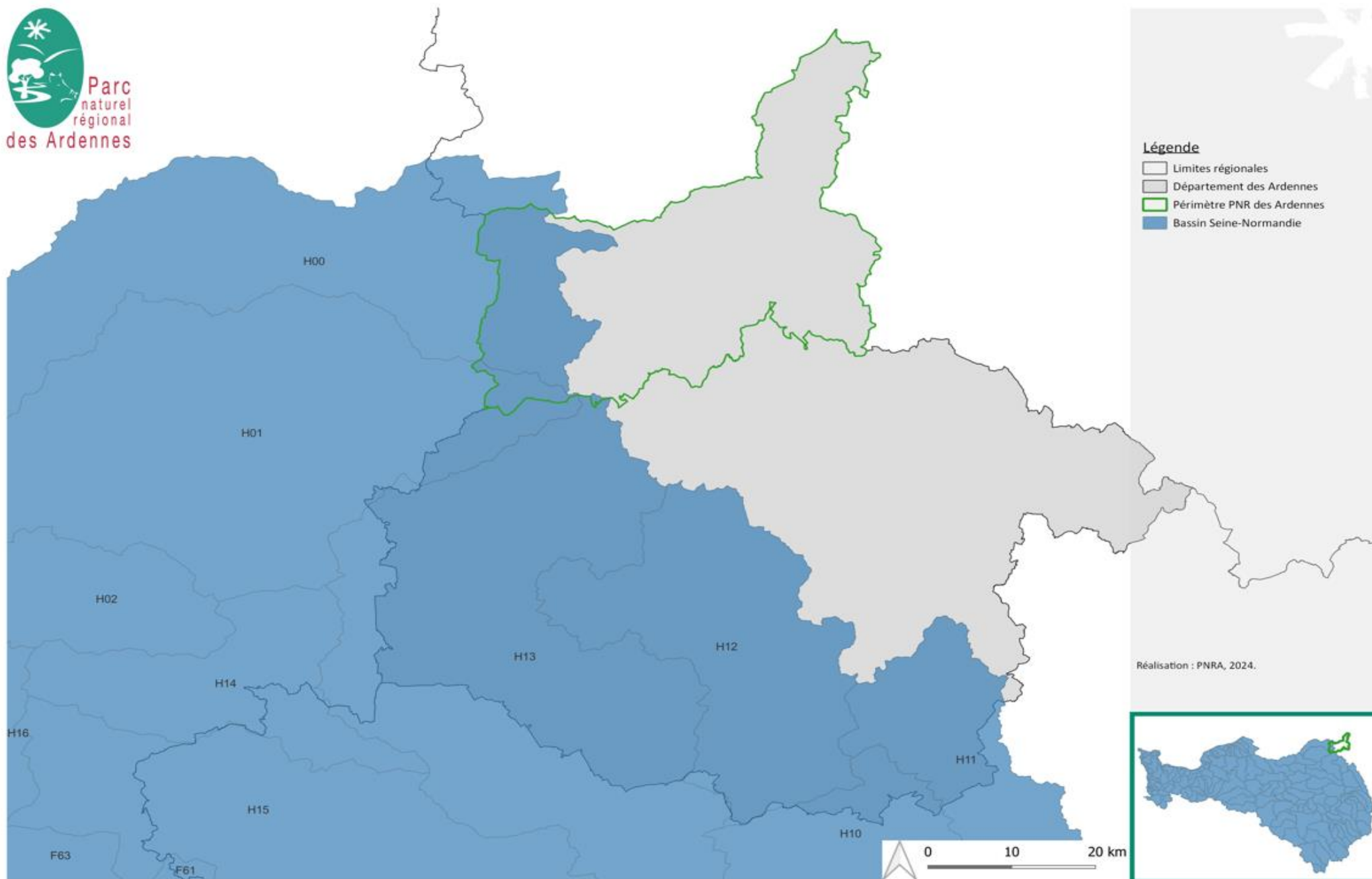
**Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse
Automne : Comment l'ARCBA s'engage-t-elle dans la
préservation de la ressource et des milieux naturels ?**

Intervenants : Vincent PERRIN et Éric BERTRAND

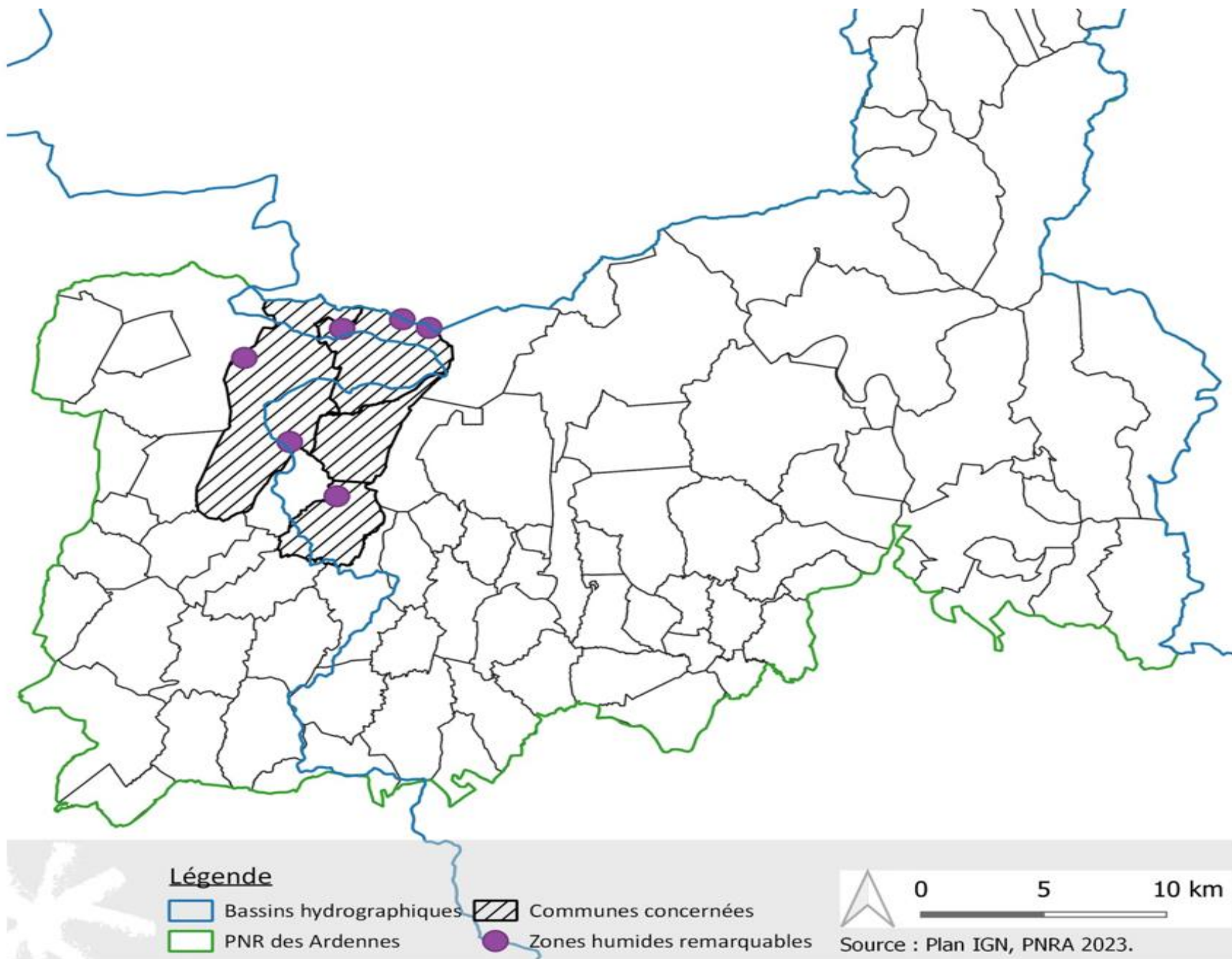
Sujet 3

**Parc Naturel Régional des Ardennes : Comment élaborer
et déployer un plan d'actions pour les zones humides ?**

Intervenante : Coralie THUILLER







Sujet 4

**Météo France : Comment sensibiliser les acteurs du territoire
aux conséquences du changement climatique ?**

Intervenant : Alain MOREAU

Climadiag Commune

The screenshot shows the 'Climadiag Commune' web application. At the top, there is a navigation bar with logos for the French Republic and Météo France, a search bar for cities, and social media links. Below this is a menu with categories like 'PREVISIONS', 'MÉTÉO DES FORÊTS', 'MÉTÉO DES PLAGES', 'MÉTÉO MARINE', 'CLIMAT', 'ACTUS & DOSSIERS', and 'NOS SERVICES'. The main content area has a dark blue header with the 'climadiag' logo and the tagline 'ÉVALUER POUR S'ADAPTER'. To the right, there are three circular icons showing projected temperature increases for the years 2030 (+2°C), 2050 (+2.7°C), and 2100 (+4°C). Below these is a search bar for communes/EPCI. The central part of the page features a large illustration of a town skyline with a magnifying glass focusing on a specific building labeled 'Commune'. The magnifying glass also highlights a thermometer icon, symbolizing the focus on local climate assessment.



Climadiag Commune : Noyon

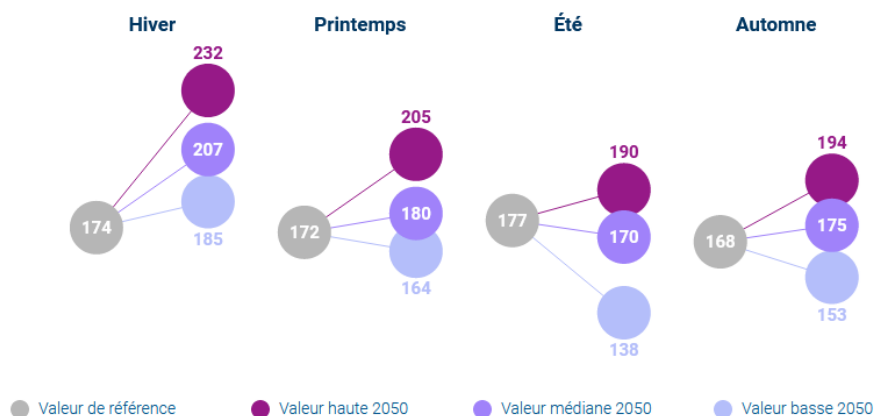
2050 : France à +2,7 °C (monde à +2 °C)

2100 : France à +4 °C (monde à +3 °C)



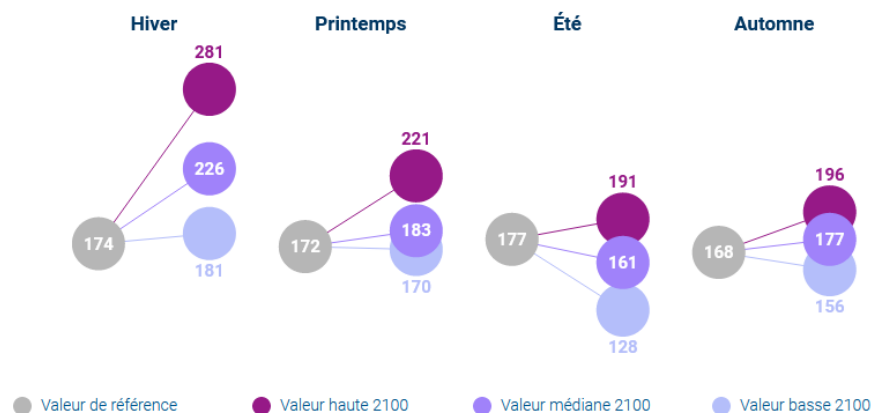
Cumul de précipitations par saison (en mm)

2050



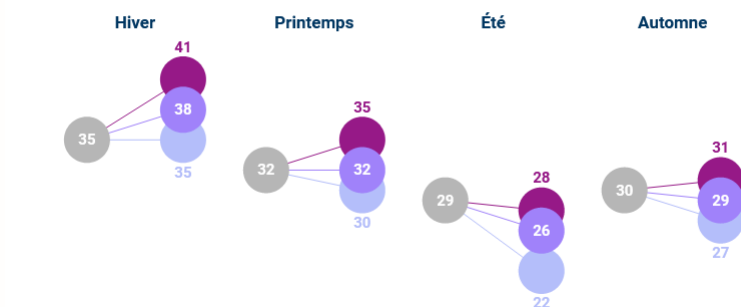
Cumul de précipitations par saison (en mm)

2100



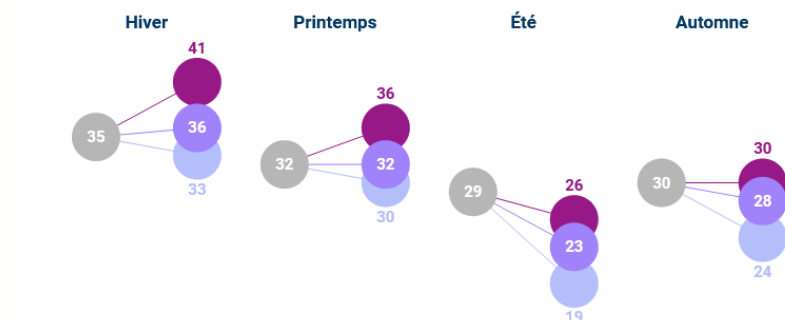
Nombre de jours par saison avec précipitations

2050



Nombre de jours par saison avec précipitations

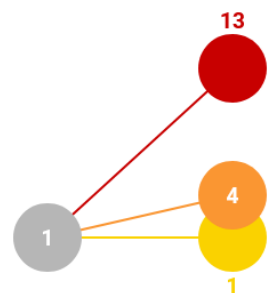
2100





Indicateurs « risques naturels »/Santé

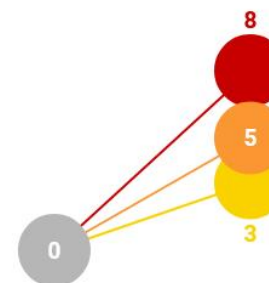
🔥 Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation **2100** 



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🌡️ Nombre annuel de jours très chaud (>35°C)

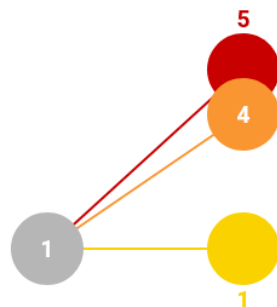
2100 



● Valeur de référence ● Valeur haute 2100 ● Valeur médiane 2100 ● Valeur basse 2100

🌙 Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)

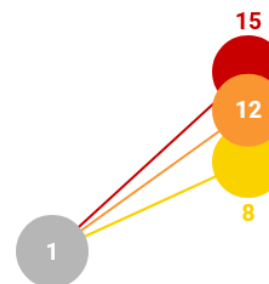
2030 



● Valeur de référence ● Valeur haute 2030 ● Valeur médiane 2030 ● Valeur basse 2030

🌡️ Nombre annuel de jours en vague de chaleur

2050 

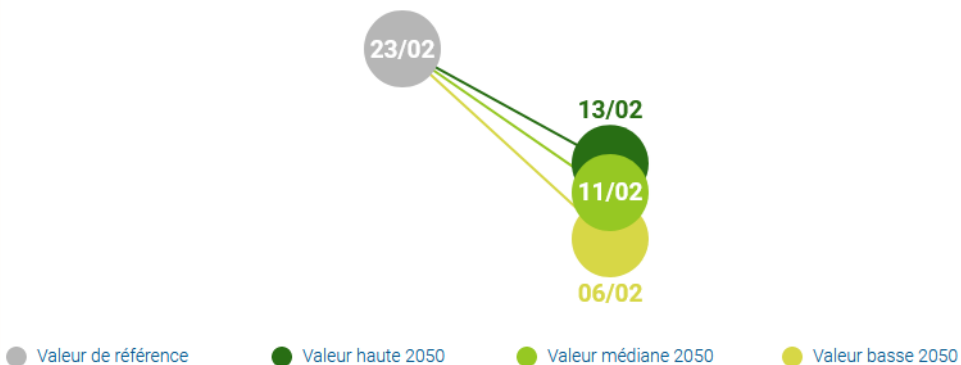


● Valeur de référence ● Valeur haute 2050 ● Valeur médiane 2050 ● Valeur basse 2050



Indicateurs Agriculture/Tourisme

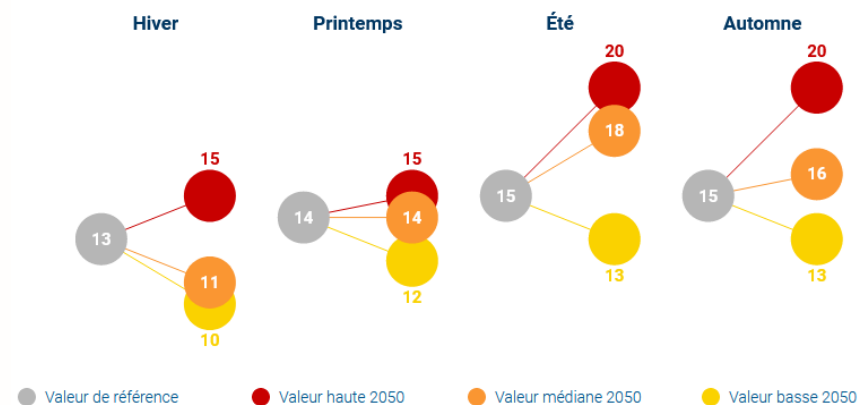
 **Date de reprise de la végétation (en jour/mois)**



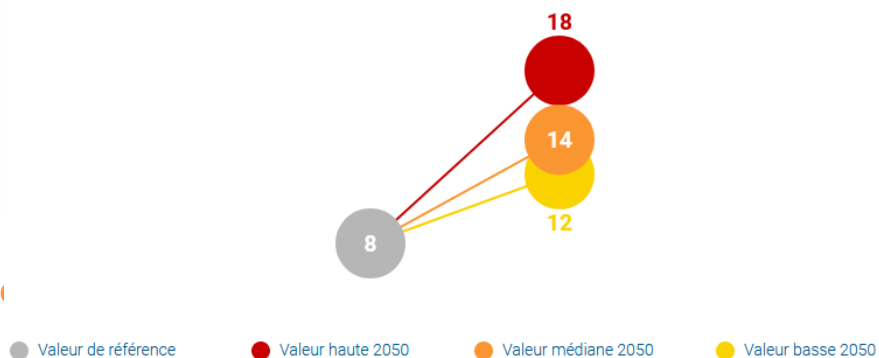
2050 

 **Nombre de jours consécutifs par saison sans précipitations**

2050 



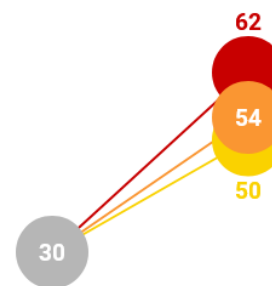
 **Nombre de jours échaudants entre avril et juin**



2050 

 **Nombre annuel de jours estivaux**

2050 





Climat HD : page d'introduction

<https://météofrance.com/climathd>



CLIMAT PASSÉ

CLIMAT FUTUR

SYNTHÈSE

TEMPÉRATURES

PRÉCIPITATIONS

PHÉNOMÈNES

IMPACTS

France Métropolitaine

L'évolution constatée du climat

Observations des températures depuis 1900 :

- Hausse des températures moyennes annuelles en France de 1,9°C par rapport au début du 20ème siècle
- Accentuation sensible du réchauffement au cours des 4 dernières décennies

Autres observations depuis le milieu du XXe siècle :

- Augmentation de la fréquence et de la sévérité des vagues de chaleur
- Évolution des précipitations différente selon les régions et les saisons
- Augmentation des pluies extrêmes en intensité et fréquence dans plusieurs régions notamment les régions méditerranéennes
- Diminution de la durée de l'enneigement en moyenne montagne
- Assèchement du sol et accentuation de l'intensité des sécheresses
- Pas de tendance marquée pour la fréquence des tempêtes

Animation d'anomalie de température

Et dans ma région ?

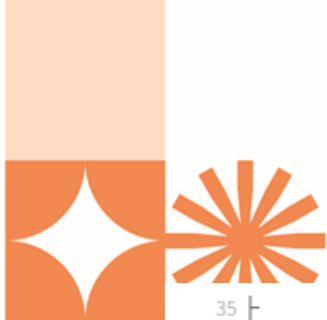
En savoir plus

TEMPÉRATURES

PRÉCIPITATIONS

PHÉNOMÈNES

IMPACTS



Les vagues de chaleur en France

